



## **Tour d'horizon d'expériences de prise en compte des GES dans les marchés publics**

Collectivités	Objet du Marché/Types d'achats	Prise en compte des GES	Partage de l'expérience
Conseil Régional de Poitou-Charentes	Fourniture de produits d'entretien et de consommable d'hygiène	Transport-livraisons	Guide RGO « <i>intégration de critères relatifs à la quantification de gaz à effet de serre dans les marchés publics</i> » : <a href="http://www.reseaugrandouest.fr">www.reseaugrandouest.fr</a>
Communauté Urbaine de Dunkerque	Achats de « fournitures »		
Ville de Bayonne	Fourniture et livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la ville et aux crèches municipales	Caractéristiques techniques des produits et transport-« livraisons »	Plateforme électronique d'échanges : <a href="http://www.achatsresponsables-bdd.com">www.achatsresponsables-bdd.com</a>
Ville de Meylan	Fourniture de repas dans les restaurants scolaires		
SIVU Bordeaux-Mérignac	Fourniture de denrées alimentaires		
Ville de Strasbourg	Fourniture de repas pour les restaurants scolaires		<i>Cf. « Trophées de la commande publique 2009 »</i>
Ville de Nanterre	Fourniture de végétaux	Transport : livraisons dans le cycle de vie du produit	Guide RGO « <i>intégration de critères relatifs à la quantification de gaz à effet de serre dans les marchés publics</i> » : <a href="http://www.reseaugrandouest.fr">www.reseaugrandouest.fr</a>
	Fourniture de jardinières en bois		
	Fourniture de sapins coupés pour les décorations de fin d'année		

Collectivités	Objet du Marché/Types d'achats	Prise en compte des GES	Partage de l'expérience
Conseil Régional d'Ile-de-France	Certificats d'électricité verte	Caractéristiques techniques des produits	-
Communauté d'Agglomération du Grand Roanne	Acquisition de 2 autobus urbains standard		Plateforme électronique d'échanges : <a href="http://www.achatsresponsables-bdd.com">www.achatsresponsables-bdd.com</a>
Communauté d'Agglomération du Grand Dax	Location et maintenance de véhicules frigorifiques destinés au portage de repas à domicile		
Ville d'Orléans	Acquisition de véhicules légers-accessoires et équipements		
C.A.F. du Bas-Rhin	Fourniture de carburant		
Ville de Rennes	Achat de véhicules et fournitures associées		
Conseil Régional de Poitou-Charentes	Prestation de service relative à la formation à la conduite	Spécificités techniques et objet même de la prestation	

## Zoom sur l'expérience de la ville de Nanterre:

### Le décompte des gaz à effet de serre comme « critère environnemental » de jugement des offres dans les marchés publics

#### Application à 3 marchés en « procédure adaptée » (2007)

- Végétaux d'ornement
- Jardinières municipales
- Sapins coupés pour les décorations de fin d'année

#### Objectifs ciblés

- Par ce critère il s'agit d'évaluer l'impact environnemental généré par le transport d'une fourniture considérée, en évaluant la quantité de GES émise
- Identifier en amont les produits pour lesquels l'application de cette démarche est pertinente
- Cycle de vie: ici, ce sont les émissions liées au « transport-livraison » qui sont prises en compte (notion d'émissions directes/indirectes)

## L'expérience de la ville de Nanterre:

### Le décompte des gaz à effet de serre comme « critère environnemental » de jugement des offres dans les marchés publics

#### Traduction dans les pièces du marché: le règlement de consultation

##### Chapitre « Jugement des offres »

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53, et 55 du code des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- La valeur technique (coefficient 2, note sur 20)

Elle sera appréciée selon les dispositions indiquées dans le mémoire technique.

- Le prix des prestations (coefficient 2, note sur 20)

- Le décompte des gaz à effet de serre (coefficient 1, note sur 10)

Selon les informations indiquées à l'annexe 3.

Les candidats seront appréciés sur une note finale de 50 (20+20+10).

# Outil à remplir par les fournisseurs candidats

## Mise à disposition

- Cadre de réponse commun annexé au règlement de consultation

## Contenus techniques

- Barèmes des « facteurs d'émission » des différents moyens de transports existants issus de la méthode « Bilan Carbone » ADEME
- Les émissions de GES sont exprimées en « gramme équivalent carbone par tonne de marchandise et par Km ».
- Outils communs d'évaluation des distances
- Il est précisé que les données indiquées sont exprimées avec une incertitude de 20 %

### ANNEXE 3

#### DECOMPTÉ DES GAZ A EFFET DE SERRE

Afin d'évaluer l'impact environnemental du transport de fourniture (émission des gaz à effet de serre), le titulaire devra indiquer ci-dessous, la masse des fournitures transportées, le lieu de production ainsi que le(s) mode(s) de transport utilisés\* entre le lieu de production et le lieu de livraison (Nantes).  
\* pour un transport par la route, indiquer la classe de PTAC du véhicule.

A titre indicatif, le tableau figurant en page 2 de la présente annexe, indique les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en gramme équivalent carbone, par tonne de marchandises transportées et par kilomètre (g  $\text{eCO}_2$  / t.km), ainsi que le moyen de déterminer la distance à parcourir (adresse internet).

### ANNEXE 3

#### DECOMPTÉ DES GAZ A EFFET DE SERRE (G E S)

LA ROUTE		LE MER																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de PTAC</th> <th>g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt; 1,5 t essence</td> <td>740,4</td> </tr> <tr> <td>&lt; 1,5 t diesel</td> <td>880,9</td> </tr> </tbody> </table>		Classe de PTAC	g $\text{eCO}_2$ / t.km	< 1,5 t essence	740,4	< 1,5 t diesel	880,9	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">En France</th> </tr> <tr> <th colspan="2">3 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</th> </tr> <tr> <th colspan="2">En Europe</th> </tr> <tr> <th>Pays</th> <th>g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Allemagne</td> <td>15,7</td> </tr> <tr> <td>Autriche</td> <td>6,7</td> </tr> <tr> <td>Belgique</td> <td>3,8</td> </tr> <tr> <td>Espagne</td> <td>10,1</td> </tr> <tr> <td>Italie</td> <td>14,3</td> </tr> <tr> <td>Pays-Bas</td> <td>5,3</td> </tr> <tr> <td>Royaume-Uni</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Suède</td> <td>2,3</td> </tr> <tr> <td>Suisse</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>		En France		3 g $\text{eCO}_2$ / t.km		En Europe		Pays	g $\text{eCO}_2$ / t.km	Allemagne	15,7	Autriche	6,7	Belgique	3,8	Espagne	10,1	Italie	14,3	Pays-Bas	5,3	Royaume-Uni	0	Suède	2,3	Suisse	1
Classe de PTAC	g $\text{eCO}_2$ / t.km																																		
< 1,5 t essence	740,4																																		
< 1,5 t diesel	880,9																																		
En France																																			
3 g $\text{eCO}_2$ / t.km																																			
En Europe																																			
Pays	g $\text{eCO}_2$ / t.km																																		
Allemagne	15,7																																		
Autriche	6,7																																		
Belgique	3,8																																		
Espagne	10,1																																		
Italie	14,3																																		
Pays-Bas	5,3																																		
Royaume-Uni	0																																		
Suède	2,3																																		
Suisse	1																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Émissions de GES exprimées en g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km (1)</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,5 à 2,5 t essence</td> <td>483,4</td> </tr> <tr> <td>1,5 à 2,5 t diesel</td> <td>456,1</td> </tr> <tr> <td>2,6 à 3,4 t essence</td> <td>472,8</td> </tr> <tr> <td>2,6 à 3,4 t diesel</td> <td>340,7</td> </tr> <tr> <td>3,5 t</td> <td>331,7</td> </tr> <tr> <td>3,6 à 5 t</td> <td>289,4</td> </tr> <tr> <td>5 à 6 t</td> <td>184,2</td> </tr> <tr> <td>6 à 10,9 t</td> <td>145,1</td> </tr> <tr> <td>11 à 19 t</td> <td>74,9</td> </tr> <tr> <td>19,1 à 21 t</td> <td>71,4</td> </tr> <tr> <td>plus de 21 t</td> <td>64,1</td> </tr> <tr> <td>tracteurs routiers</td> <td>29,4</td> </tr> </tbody> </table>		Émissions de GES exprimées en g $\text{eCO}_2$ / t.km (1)		1,5 à 2,5 t essence	483,4	1,5 à 2,5 t diesel	456,1	2,6 à 3,4 t essence	472,8	2,6 à 3,4 t diesel	340,7	3,5 t	331,7	3,6 à 5 t	289,4	5 à 6 t	184,2	6 à 10,9 t	145,1	11 à 19 t	74,9	19,1 à 21 t	71,4	plus de 21 t	64,1	tracteurs routiers	29,4	<p>Détermination de la distance à parcourir : <a href="http://www.infotrafic.com">www.infotrafic.com</a> (3)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>L'AIR</th> <th>L'EAU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>           (1) Vol court courrier (distance parcourue &lt; 1 000 km) :  <b>2004 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b>            (2) Vol moyen courrier (1 000 km &lt; distance parcourue &lt; 4 000 km) :  <b>1204 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b>            (3) Vol long courrier (distance parcourue &gt; 4 000 km) :  <b>1304 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b>  <a href="http://www.eco1.aia.usda.gov/ceci/evs/lat-long.html">www.eco1.aia.usda.gov/ceci/evs/lat-long.html</a> </td> <td>           Mer/océan (2)            1,26 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km             Fleuve            14g g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km  <a href="http://www.dsbroy.com">www.dsbroy.com</a>            (calculable entre 18.00 et 00.00 GMT)         </td> </tr> </tbody> </table>		L'AIR	L'EAU	(1) Vol court courrier (distance parcourue < 1 000 km) : <b>2004 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b> (2) Vol moyen courrier (1 000 km < distance parcourue < 4 000 km) : <b>1204 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b> (3) Vol long courrier (distance parcourue > 4 000 km) : <b>1304 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b> <a href="http://www.eco1.aia.usda.gov/ceci/evs/lat-long.html">www.eco1.aia.usda.gov/ceci/evs/lat-long.html</a>	Mer/océan (2) 1,26 g $\text{eCO}_2$ / t.km  Fleuve 14g g $\text{eCO}_2$ / t.km <a href="http://www.dsbroy.com">www.dsbroy.com</a> (calculable entre 18.00 et 00.00 GMT)		
Émissions de GES exprimées en g $\text{eCO}_2$ / t.km (1)																																			
1,5 à 2,5 t essence	483,4																																		
1,5 à 2,5 t diesel	456,1																																		
2,6 à 3,4 t essence	472,8																																		
2,6 à 3,4 t diesel	340,7																																		
3,5 t	331,7																																		
3,6 à 5 t	289,4																																		
5 à 6 t	184,2																																		
6 à 10,9 t	145,1																																		
11 à 19 t	74,9																																		
19,1 à 21 t	71,4																																		
plus de 21 t	64,1																																		
tracteurs routiers	29,4																																		
L'AIR	L'EAU																																		
(1) Vol court courrier (distance parcourue < 1 000 km) : <b>2004 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b> (2) Vol moyen courrier (1 000 km < distance parcourue < 4 000 km) : <b>1204 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b> (3) Vol long courrier (distance parcourue > 4 000 km) : <b>1304 g <math>\text{eCO}_2</math> / t.km</b> <a href="http://www.eco1.aia.usda.gov/ceci/evs/lat-long.html">www.eco1.aia.usda.gov/ceci/evs/lat-long.html</a>	Mer/océan (2) 1,26 g $\text{eCO}_2$ / t.km  Fleuve 14g g $\text{eCO}_2$ / t.km <a href="http://www.dsbroy.com">www.dsbroy.com</a> (calculable entre 18.00 et 00.00 GMT)																																		

(1) L'incertitude sur les données est de 20%

(2) L'évaluation des émissions des GES générées par le transport par voie d'eau est difficile à présenter de manière simple. Nous nous contenterons de donner la valeur moyenne évaluée pour les navires transport de produit en vrac

(3) Il n'existe pas de données et on considère que les distances (navires) sont égales aux distances routières (itinéraires accessibles aux véhicules de transport)

## DECOMPTE DES GAZ A EFFET DE SERRE

Afin d'évaluer l'impact environnemental dû au transport de fourniture (émission des gaz à effet de serre), le titulaire devra indiquer ci-dessous, la masse des fournitures transportées, le lieu de production ainsi que le(s) mode(s) de transport utilisés\* entre le lieu de production et le lieu de livraison (Nanterre).

\* pour un transport par la route, indiquer la classe de PTAC du véhicule.

A titre indicatif, le tableau figurant en page 2 de la présente annexe, indique les émissions de gaz à effet de serre, exprimées en gramme équivalent carbone, par tonne de marchandises transportées et par kilomètre (g eC / t.km), ainsi que le moyen de déterminer la distance à parcourir (adresse Internet).

### DECOMPTE DES GAZ A EFFET DE SERRE (G E S)

#### LA ROUTE

1  
Evaluation des

émissions de  
GES exprimée en

g eC / t.km (1)

Classe de PTAC	g eC / t.km
< 1,5 t essence	740,4
< 1,5 t diesel	680,8
1,5 à 2,5 t essence	483,4
1,5 à 2,5 t diesel	456,1
2,6 à 3,4 t essence	472,8
2,6 à 3,4 t diesel	340,7
3,5 t	331,7
3,6 à 5 t	285,4
5 à 6 t	194,2
6,1 à 10,9 t	145,1
11 à 19 t	74,9
19,1 à 21 t	71,4
plus de 21 t	64,1
tracteurs routiers	29,4

Détermination de  
la distance à  
parcourir

[www.infotrafic.com](http://www.infotrafic.com)

#### L'AIR

\* vol court courrier (distance parcourue < 1000 km) :  
900g eC / t.km

\*\* vol moyen courrier (4 000 km < distance parcourue < 1000 km):  
570g eC / t.km

\*\*\* vol long courrier (distance parcourue > 4000 km) :  
320g eC / t.km

[www.wcri.ars.usda.gov/cec/jevs/lat-long.htm](http://www.wcri.ars.usda.gov/cec/jevs/lat-long.htm)

#### LE FER

En France  
3 g eC / t.km

En Europe

Pays	g eC / t.km
Allemagne	15,7
Autriche	6,7
Belgique	9,6
Espagne	16,1
Italie	14,9
Pays-Bas	5,9
Royaume-Uni	6
Suède	2,3
Suisse	1

[www.infotrafic.com](http://www.infotrafic.com)  
(3)

#### L'EAU

Maritime (2)  
1,2g eC / t.km

Fluvial  
14g eC / t.km

[www.detaloy.com](http://www.detaloy.com)

(accessible entre 19:00 et 00:00 GMT)

(1) L'incertitude sur les données est de 20%

(2) L'évaluation des émissions des GES générés par le transport par voie d'eau est difficile à présenter de manière simple. Nous nous contenterons de donner la valeur moyenne évaluée pour les vraquiers (transport de produit en vrac)

(3) Il n'existe pas de données et on considérera que les distances ferroviaires sont égales aux distances routières (itinéraires accessibles aux véhicules de transport)

## L'expérience de la ville de Nanterre:

### Le décompte des gaz à effet de serre comme « critère environnemental » de jugement des offres dans les marchés publics

#### Les résultats obtenus

##### *Exemple du Marché de fourniture de végétaux.*

*-Le critère du décompte de gaz à effet de serre a été mentionné comme critère de sélection obligatoire (correspondant à 10% de la note, après le prix de la prestation, 50% et la valeur technique de l'offre, 40%).*

*-Quatre entreprises ont répondu à la consultation et au critère environnemental.*

*-Pour l'entreprise retenue, le total des émissions de gaz à effet de serre émis par le transport du lieu de production jusqu'à Nanterre s'élève à 216 kg d'équivalent carbone (20 tonnes de végétaux transportées par camion de 19 tonnes sur 144 km du lieu de production jusqu'à Nanterre).*

## Echanges autour de cette expérience:

Lien avec l'objet du  
marché ?

Evaluation des  
fournisseurs: performance  
environnementale ou  
« localisme » ?

Un cadre de réponse  
commun fournit aux  
candidats

Réflexion amont  
sur les catégories  
de produits  
concernés

Prise en compte des  
émissions liées au  
« transport-  
livraison »

Outil de décompte  
des GES encore  
approximatif

Pondération de ce  
critère à hauteur de  
10 %